

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 65

présenté par

M. Brindeau, M. Guy Bricout, M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot, M. Gomès, M. Lagarde,
M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill, M. Warsmann et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 31 octobre 2021 »

la date :

« 15 septembre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire la durée d'application des mesures de "sortie" de l'état d'urgence sanitaire au 15 septembre 2021 afin que le Parlement soit consulté plus régulièrement.